

**A l'occasion du rapprochement
entre La Sommelière Internationale et Climadiff,
Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital
cèdent leur participation et réinvestissent chez Frio,
holding de tête du groupe ainsi constitué**

Paris, le 12 décembre 2011 : L'opération, qui se fait sous l'égide de Dzeta Conseil, actionnaire majoritaire aux côtés du dirigeant fondateur de Climadiff et des dirigeants de la Sommelière Internationale, voit la cession par Turenne Investissement et les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires pour 1,8 M€ et le réinvestissement du même montant

Créée en 1995 et acquise en 2010 par Dzeta Conseil, La Sommelière Internationale conçoit et distribue des caves à vin et du matériel frigorifique domestique et professionnel. Son chiffre d'affaires en 2010 était de 24M€.

Créée en 1997 et basée à Marseille, Climadiff conçoit, fabrique et distribue des armoires à vin et du petit matériel électroménager. La société a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 15M€.

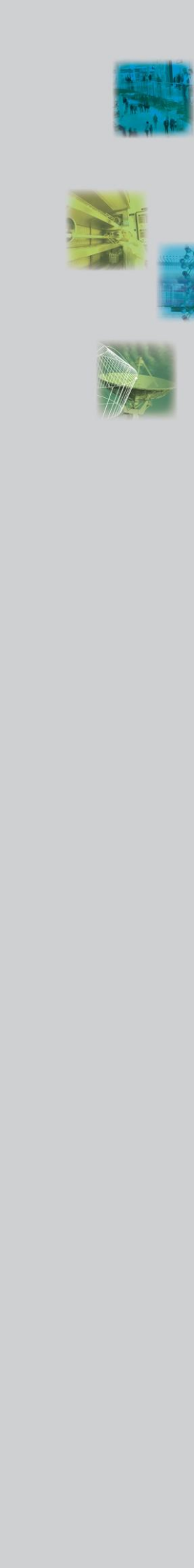
Ce rapprochement permettra de créer un acteur mondial dans le domaine des caves à vins, domaine en forte croissance notamment à l'international. La combinaison des forces en matière de développement produit et sourcing international est un gage d'accélération de la croissance, d'amélioration de la compétitivité afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des clients.

Les actionnaires de référence de Climadiff, Renaud de Barry, dirigeant et fondateur, et Turenne Capital actionnaire depuis juillet 2008, rejoignent au capital de la holding tête de groupe Frio Entreprise, Dzeta Conseil, actionnaire majoritaire.

Pour Richard Guillorel, Président de La Sommelière Internationale et Président de Frio entreprise : « Outre une logique économique, ce rapprochement était naturel : un cœur de métier commun, des zones de fabrication différentes pour maximiser les opportunités, des zones commerciales complémentaires à l'export, un accès à 100% de la distribution domestique et professionnelle en France,.... ».

Renaud de Barry, fondateur de Climadiff ajoute que « A travers ce rapprochement, nous visons un développement accéléré dans les 3 grandes zones : Australasie, Amériques et Europe, comme le développement de produits nouveaux ».

Cette opération se fait à la valeur de la participation dans Climadiff de Turenne Investissement et des fonds gérés par Turenne Capital.



Ont participé à l'opération :

Conseil financier Climadiff : Sodica (Guillaume Somekh)

Conseil juridique La Sommelière : LMBE (Nathalie Le Bris et François Veillot)

Conseil juridique Climadiff : Llberg (Olivier Abergel, Julien Carascosa)

Audit financier : Cofigex (Frédéric Durand)

A PROPOS DE...

DZETA CONSEIL

Dzeta Conseil crée en 2009, sert d'instrument de gestion à des investisseurs privés. Dzeta Conseil se propose de prendre des participations majoritaires dans des sociétés dont la valeur peut être significativement augmentée par la croissance de l'activité ou l'amélioration de la performance opérationnelle.

Les cibles visées ont des valeurs d'entreprise comprises entre 10 et 75 M€. Dzeta a réalisé trois investissements en 2010 dont la Sommelière internationale. L'investissement dans Climadiff est le second en 2011 après la prise de participation dans Mediane Conseil, société de recrutement de cadres.

TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de détention à moyen terme.

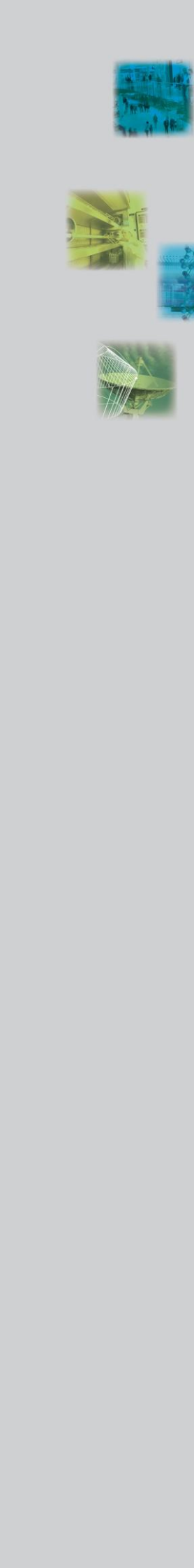
En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 50 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital investissement indépendante accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance (croissance interne, développement à l'international, acquisition) et dans le cadre d'opérations de transmission de leur capital.

Le groupe Turenne Capital gère près de 415 millions d'euros dont 180 M€ pour le compte de souscripteurs institutionnels au travers de différents FCPR et SCR dont Turenne Investissement coté sur Alternext, et au travers de FIP et de FCPI dont les souscripteurs sont des personnes physiques.

Implanté à Paris et à Marseille, Turenne Capital a également conclu un partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France en créant une société de gestion commune, Nord Capital



Partenaires, implantée à Lille, qui se positionne en leader régional dans le domaine du capital investissement.

En étant actif sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Béatrice Vernet

Secrétaire Général

Tél. : 01 53 43 03 03

bvernet@turennecapital.com

Actus Finance

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 35 79

jmmarmillon@actus.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib

Relations Investisseurs

Tél. : 01 77 35 04 36

jfl@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*)

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.